



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3184

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3184**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Introduction

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport développement durable 2017 présentait le nouveau cadre stratégique de développement durable de la Métropole fondé sur 2 axes structurants : la résilience du territoire et la santé-environnement. Par ailleurs, ce rapport annonçait un nouvel observatoire du territoire en matière de développement durable.

L'édition 2018 propose d'illustrer l'engagement de la Métropole en faveur du développement durable en s'appuyant sur les résultats de ce dernier qui offre une analyse de la situation du territoire au regard de 2 interrogations majeures :

- comment le développement du territoire impacte-t-il l'environnement et les ressources, et comment se situe-t-il au regard du développement humain ?
- dans quelle mesure le territoire est-il en capacité d'anticiper les évolutions liées aux transitions environnementales, sociales, économiques, démographiques, etc. ?

II - Présentation du dispositif d'observation du développement durable**1° - Un nouvel observatoire pour un territoire durable et résilient**

Dans le cadre du nouveau mandat 2015-2020 et de l'élargissement de ses compétences à celles du Département, la Métropole a investi de nouveaux axes stratégiques comme la santé environnementale, l'adaptation au changement climatique (plan climat), la qualité de l'air (plan oxygène), la dépendance vis-à-vis des matières premières (étude sur l'empreinte matérielle de l'économie) ou l'alimentation, qui participent de la démarche globale de renouvellement de la stratégie de développement durable de la collectivité autour des notions de soutenabilité, de transition énergétique et environnementale et de résilience du territoire.

Pour accompagner son renouvellement, l'évolution du dispositif d'observation du développement durable du territoire de la Métropole qui avait été développé en 2009 s'avérait nécessaire.

Le nouvel observatoire vise à faciliter la compréhension et l'appropriation collective des enjeux de développement durable et à produire des éléments d'aide à la décision. Pour cela, l'observatoire fournit des éléments d'analyse qui permettent, notamment, d'anticiper les évolutions et de mesurer la capacité du territoire à faire face aux transitions environnementales, sociales, économiques et démographiques engagées.

2° - Un reflet des enjeux de transition à relever en lien avec le fonctionnement du territoire

Territoire attractif en croissance démographique, la Métropole rassemble plus d'1,3 million d'habitants, et se caractérise par un pôle d'emploi dynamique où l'industrie est très présente. Dans ce contexte, poursuivre la réduction des émissions atmosphériques (polluants, gaz à effet de serre), mieux valoriser les déchets, continuer à préserver l'environnement et plus généralement à veiller à la qualité de vie des habitants sur l'ensemble du territoire sont des enjeux forts pour l'agglomération lyonnaise pour conforter son attractivité dans la durée. La cohésion sociale, le vivre-ensemble constituent également le défi d'un territoire durable, quand certaines zones du territoire - comme dans toutes les métropoles françaises - restent marquées par la précarité et les inégalités de revenus.

Afin de couvrir l'ensemble de ces dimensions, l'observatoire développement durable du territoire métropolitain se structure autour de :

- 2 "sphères" comme toile de fond :

- . la 1^{ère} vise à comprendre les interactions entre l'Homme et son environnement (soutenabilité écologique),
- . la 2^{ème} porte sur les rapports entre l'Homme et la société (développement humain),

- et de 7 "fonctions" territoriales (habiter, se déplacer, alimenter, protéger et prendre soin, créer de la valeur, travailler, se ressourcer) qui viennent compléter les 2 sphères. Elles seront analysées au travers de leurs interactions en termes de soutenabilité écologique et de développement humain.

III - Extraits des résultats du dispositif d'observation

L'observatoire présente au total 75 indicateurs sur l'ensemble des 2 sphères et des 7 fonctions. Il contribue à situer le territoire métropolitain dans son état actuel et pourra fournir des orientations pour une meilleure prise en compte du développement durable par les acteurs locaux.

Neuf indicateurs ont été sélectionnés pour le rapport développement durable 2018. Un dans chacune des 2 sphères et des 7 fonctions territoriales.

1° - Sphère "soutenabilité écologique"

La sphère "soutenabilité écologique" s'intéresse à l'empreinte laissée par les formes de développement sur l'environnement. Elle tente d'en appréhender les effets à long terme en matière de diminution des ressources non renouvelables et des dégradations environnementales.

Au sein de cette sphère, 10 indicateurs permettent de dresser le profil de soutenabilité écologique du territoire. Celui mis en exergue dans le présent rapport (taux d'artificialisation des sols) illustre les pressions exercées sur les ressources naturelles locales. La progression de l'artificialisation des sols du territoire permet d'évaluer l'importance de la consommation des espaces naturels et agricoles. La consommation de foncier non urbanisé est de 98,5 ha/an artificialisés entre 2000 et 2015 (soit l'équivalent de 13 parcs de la Tête d'Or). La consommation d'espaces s'avère plus forte pour les zones d'activités, et les routes que pour l'habitat. Ce taux ramené à l'habitant met en évidence une gestion plus économe dans l'agglomération lyonnaise (102 m²/habitant entre 2000 et 2010 et 87 m²/habitant entre 2010 et 2015), alors qu'elle est en moyenne de 220 m²/habitant dans le reste de l'aire métropolitaine.

En réponse au défi de préservation du foncier non urbanisé, la Métropole a instauré des périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), confirmés dans la politique agricole métropolitaine adoptée le 16 mars 2018. La mise en place des périmètres de PENAP sur 9 117 ha a pour but de relâcher la pression foncière sur l'essentiel de l'espace agricole et de maintenir la vocation agricole du territoire. Les PENAP renforcent les protections mises en place par le plan local d'urbanisme (PLU) de 2004 et par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de 2010.

2° - Sphère "développement humain"

La sphère "développement humain" aborde l'équité entre tous, la lutte contre les inégalités, la cohésion sociale, la santé des populations, l'éducation et la culture, la qualité de vie en général, etc.

Au sein de cette sphère, 10 indicateurs témoignent de la qualité du développement humain sur la Métropole. Celui mis en exergue dans le présent rapport caractérise le territoire en matière de décrochage scolaire. A l'échelle de la Métropole, le décrochage scolaire est marginal. En effet, la Métropole détient une part relativement basse des jeunes de 15-29 ans sans diplôme, sans formation et sans emploi en 2013, comprise entre 3,7 et 4,8 %, ce qui la place dans les meilleures en France (devant Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Nice, supérieures à 4,8 %). En 2013, la Métropole compte 1 421 jeunes de 15 à 17 ans déscolarisés, soit 3,82 %, pourcentage légèrement inférieur à la moyenne nationale (3,94 %).

En réponse au défi d'intégration et d'éducation des jeunes et des adultes, condition impérative de l'insertion économique et sociale des habitants, la Métropole fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité. Cette problématique portée par la Métropole se situe au carrefour de nombreuses politiques publiques : protection de l'enfance, soutien à la parentalité, insertion sociale et professionnelle ou encore lutte contre la précarité. Une des actions du projet métropolitain des solidarités (PMS) porte sur cet enjeu spécifique.

3° - Fonction "habiter"

La fonction "habiter" est traitée sous l'angle de l'accessibilité au logement, de sa qualité ainsi que celle du cadre de vie des habitants de la Métropole. La question du logement est au cœur des politiques d'aménagement, de cohésion sociale et territoriale. Elle constitue un enjeu d'attractivité du territoire et de transition énergétique et environnementale.

Cette fonction comporte 10 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport (suivi de la rénovation thermique des logements) illustre l'engagement d'une transition énergétique dans l'habitat par la Métropole. Les interventions se multiplient depuis 2015 avec la création de la plateforme ECORENO'V portée par la Métropole, dans le cadre de son plan climat. Depuis 2015, ce sont 2 907 demandes de financements pour des travaux ECORENO'V reçues à la Métropole, soit près de 43,3 M€ de travaux et d'honoraires TTC et 7 M€ d'aides métropolitaines.

En réponse au défi de transition énergétique, la Métropole, avec l'adoption du plan climat énergie territorial (PCET), poursuit l'objectif de réduire les consommations énergétiques et de contribuer ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire. L'ensemble des actions identifiées sur le volet habitat du plan climat représentent un potentiel de 244 kt d'économies de CO2 par an, où l'éco-rénovation des bâtiments existants représente le gisement principal (225 kt/an). A ce jour, les actions engagées en faveur de la rénovation globale des logements correspondent à un gain de 23 kt de CO2/an.

4° - Fonction "se déplacer"

La fonction "se déplacer" porte sur les déplacements des populations et des marchandises au sein de la Métropole, entre ses différentes composantes et entre la Métropole et les territoires extérieurs. Les déplacements représentent un enjeu majeur au sein de l'évolution à venir des sociétés et des territoires car ils sont aux croisements des modes d'habiter, de travailler, des flux économiques et logistiques, etc.

Cette fonction comporte 6 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport (répartition modale des déplacements) illustre l'évolution des mobilités durables sur le territoire. La progression des modes actifs (marche et vélo) est positive sur le territoire, elle est significative sur Lyon-Villeurbanne, mais encore non homogène à l'échelle de la Métropole. En moyenne, 35 % des déplacements s'effectuent à pied dans la Métropole, et la pratique du vélo a triplé depuis 2005. Entre 2006 et 2015, la mobilité automobile a diminué de 34 %, sur Lyon-Villeurbanne.

En réponse au défi de développement des mobilités durables, la Métropole a voté en 2016 un plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) qui propose des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement permettant des évolutions de comportements et d'usages pérennes (vélo'v, VAE, réseau de pistes cyclables, etc.). Ce sont 160 M€ investis sur le mandat, permettant ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques du plan de déplacements urbains (PDU) en 2030 : 8 % de part modale vélo au lieu de 2 % en 2015 et pour cette même période 35 % au lieu de 34 % de part modale marche, permettant ainsi de réduire la part modale de déplacements en voiture de 44 % à 35 % et d'augmenter celle des transports en commun de 19 % à 22 %.

5° - Fonction "alimenter"

La fonction "alimenter" vient questionner la capacité nourricière actuelle et future de la Métropole mais aussi les problématiques de santé associées à l'alimentation. Les enjeux de préservation des terrains cultivables pour les agriculteurs, les inégalités socio-spatiales en matière d'habitudes alimentaires et de pathologies liées à l'alimentation, les ressources locales pour contribuer significativement à l'alimentation des habitants de la Métropole sont au cœur de cette fonction.

Cette fonction comporte 6 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport permet de connaître la capacité nourricière de la Métropole. Avec une grande diversité de productions agricoles, le développement des circuits courts, l'évolution des habitudes alimentaires, le territoire a amorcé une dynamique. Les surfaces agricoles de la Métropole (10 500 ha) présentent un potentiel d'alimentation de 42 000 personnes, soit 3 % de la population seulement. Une dynamique de développement de circuits courts, soutenue par la politique agricole métropolitaine favorise l'augmentation de la part des produits locaux utilisés dans un périmètre de proximité, et a pour effet de rapprocher les territoires de consommation et de production.

Afin d'amplifier sa réponse au défi d'amélioration de l'offre agricole locale, la Métropole élabore actuellement une stratégie alimentaire territoriale pour tendre vers un système alimentaire plus résilient. La résilience globale du système alimentaire repose sur la complémentarité et la diversité des approvisionnements, proches comme lointains. Le travail en cours permettra de proposer des pistes visant à renforcer les dynamiques locales et rendre accessible à tous une alimentation de qualité.

6° - Fonction "protéger et prendre soin"

La fonction "protéger et prendre soin" intègre les questions de l'état de santé générale de la population, des disparités et inégalités territoriales et sociales (accès au soin, prévention, etc.) et de la santé environnementale. Elle permet de qualifier les spécificités liées à l'état de santé de la population métropolitaine et de poser un contexte qui amène la Métropole à se pencher sur les facteurs environnementaux qui peuvent expliquer ces tendances.

Cette fonction comporte 7 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport porte sur le taux admission en affection longue durée (ALD). Le taux d'ALD métropolitain (2 160 pour 100 000 habitants) est supérieur à celui observé en région Auvergne-Rhône-Alpes (2 096,8 pour 100 000) et au taux national (2 131,1 pour 100 000). L'espérance de vie sur la Métropole (82,5 ans) est plus élevée que la moyenne régionale (82,1 an) et française (81,9 ans).

Cette tendance s'observe à l'échelle des pays occidentaux : ils sont entrés depuis plusieurs décennies dans une phase que les spécialistes de la santé appellent la "transition épidémiologique", marquée par le recul des maladies infectieuses et une augmentation spectaculaire des maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, cancers, etc.) qui sont des affections de longue durée souvent accompagnées de traitements de long terme. Le résultat est que la population vit en moyenne plus longtemps, mais dans un état de santé de plus en plus souvent dégradé. Par bien des aspects, la Métropole connaît une situation de transition épidémiologique accentuée par rapport au reste du territoire national : en effet, l'espérance de vie y est plus élevée que la moyenne française, mais les ALD y sont également plus nombreuses.

Ainsi, au regard des caractéristiques des maladies chroniques, les ALD ne peuvent être attribuées seulement à la croissance démographique ou au vieillissement de la population. Les études montrent que cette progression est imputable à d'autres facteurs comme les comportements individuels, l'environnement, etc.

En réponse au défi de diminution de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé, la Métropole se dote d'une stratégie santé-environnement qui vise à offrir une agglomération favorable à la santé de chacun. Elle a pour objectif, en partenariat avec les acteurs du territoire, de réduire les inégalités territoriales et sociales mais aussi de genre en matière de santé environnementale. Elle s'appuiera sur un rapprochement des compétences en environnement, en aménagement et en politiques sociales portées par la Métropole pour une meilleure cohérence de l'action publique.

7° - Fonction "créer de la valeur"

La fonction "créer de la valeur" expose le besoin pour le territoire métropolitain de stimuler une croissance durable. Face aux crises économiques successives, à la mondialisation des échanges et à l'augmentation des fragilités sociales, le territoire métropolitain doit conforter une approche de développement économique local, rayonnant, inclusif par des activités diversifiées.

Cette fonction comporte 5 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport qualifie l'empreinte matérielle des activités économiques lyonnaises. En 2015, l'économie lyonnaise a mobilisé 147 millions de tonnes de matières premières extérieures. L'empreinte matérielle des importations lyonnaises est constituée aux 2/3 de ressources non renouvelables et non disponibles en France (principalement les énergies fossiles et les minerais métalliques). Ce taux, plus élevé que celui des autres grandes aires urbaines, reflète le profil exportateur plus affirmé de l'économie lyonnaise et l'importance des industries de process.

En réponse au défi de diminution de la dépendance de l'économie métropolitaine aux matières premières non disponibles sur son territoire, la Métropole a fait de l'économie circulaire un levier pour la coopération, l'innovation et la création d'emploi. Par l'adoption du plan d'actions économie circulaire zéro gaspillage le 10 avril 2017, la Métropole œuvre pour une consommation sobre en ressources et une réduction de la production de déchets.

8° - Fonction "travailler"

La fonction "travailler" porte sur la création d'emplois et de richesses ainsi que l'insertion et l'inclusion. L'emploi et son corollaire, la lutte contre le chômage, constituent des éléments d'observation prioritaires pour caractériser les mutations du système économique et conduire une transition économique et sociale plus responsable.

Cette fonction comporte 7 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport illustre la dynamique des emplois dans l'économie sociale et solidaire (ESS) par rapport aux emplois salariés totaux. Elle se caractérise par une évolution encourageante : 10 % de l'ensemble des emplois salariés de la Métropole en 2014, + 3,8 % entre 2011 et 2014. Moteur de croissance au service de l'emploi et des territoires, l'ESS contribue à un territoire innovant et inclusif en mettant l'innovation au service des solidarités.

En réponse au défi de transition économique et sociale plus responsable, la Métropole soutient un développement économique solidaire et exemplaire. Berceau de l'ESS, la Métropole promeut les pratiques les plus performantes des acteurs de ce secteur économique, accompagne le développement de projets structurants et innovants autour de filières en lien avec ses compétences, encourage l'entrepreneuriat dans ce domaine et favorise le développement d'affaires des structures de l'ESS et particulièrement des structures d'insertion par l'activité économique.

9° - Fonction "se ressourcer"

La fonction "se ressourcer" illustre l'attention portée à la qualité de vie offerte aux habitants de la Métropole pour se récréer. Facteur d'attractivité, de bien-être et de qualité de vie mais également d'intégration sociale et de développement personnel, le ressourcement s'observe à travers la présence d'espaces et de services dédiés aux activités de loisirs, d'éducation, sportives et culturelles.

Cette fonction comporte 5 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport illustre la surface de végétation disponible par habitant en m². La moitié des habitants de la Métropole bénéficie de la nature dans leur jardin ou à proximité de chez eux. La présence de végétal dans la ville et la proximité d'une offre d'espaces verts à proximité de son lieu d'habitation constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie et du bien-être en milieu urbain.

En réponse au défi d'accessibilité aux espaces naturels de proximité, la Métropole met notamment en œuvre le plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR). Il concourt à la mise en valeur et à la préservation de la trame verte et du réseau des espaces naturels sensibles (ENS) et d'une manière plus générale à la stratégie piétonne urbaine et périurbaine. Ce dernier garantit également la proposition d'itinéraires de loisirs de plein air gratuits et accessibles à tous.

Ce dispositif d'observation offre un regard renouvelé sur les politiques publiques aux différentes échelles métropolitaines et communales, sous l'angle des enjeux de développement durable, et peut les interpeller. L'approche décloisonnée qui structure les indicateurs qu'il présente peut en outre inspirer la conduite des processus d'adaptation de l'agglomération lyonnaise par tous ses acteurs, face aux grandes transitions environnementales, sociales, économiques qui l'affectent ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte de l'édition 2018 du rapport développement durable de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.